

|                                                                                 |                                                                     |  |                  |             |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--|------------------|-------------|
|  | <h1>PROCÉDURE<br/>ORGANIGRAMME ET<br/>DESCRIPTION DE FONCTIONS</h1> |  | Référence        | PRO-SSE-ORG |
|                                                                                 |                                                                     |  | Version          | 027         |
|                                                                                 |                                                                     |  | Date de création | 01-01-2015  |
|                                                                                 |                                                                     |  | Date de révision | 21-10-2025  |

## OBJET

Cette procédure définit l'organigramme de la société et, pour chacune des fonctions liées aux travaux, une description de fonction relative aux tâches de sécurité.

## DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure est applicable pour l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

## CONTENU DE LA PROCÉDURE

### 1. ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ



# PROCÉDURE ORGANIGRAMME ET DESCRIPTION DE FONCTIONS

|                  |             |
|------------------|-------------|
| Référence        | PRO-SSE-ORG |
| Version          | 027         |
| Date de création | 09/12/2024  |
| Date de révision | 21-10-2025  |

## Administrateurs

LEMAN Emmanuel  
mleman@gtm-industrie.eu  
0494 / 41 08 40

BRICHARD Thierry  
tbrichard@gtm-indutrie.eu  
0490 / 11 75 12

## SERVICE ADMINISTRATIF

TRIMECH Feriel – Resp. du Service + compta - 0497 / 49.24.28  
DUBOIS Mathilde – Secrétariat – 0495 / 19.85.97

## SERVICE SECURITE + ENVIRONNEMENT

INTERNE : -BRICHARD Justine – [Safety@gtm-indutrie.eu](mailto:Safety@gtm-indutrie.eu) - 0479 / 52 22 75  
EXTERNE : SCQM Srl – CLOSSET Sabine (Niv. 1) – 0476/23.58.26

## MAGASIN

DAUNE Loudwig – Resp. Magasin – 0471/53 17 12  
LAEREMANS Mathéo – Magasinier – 0470/51 16 00

## CHARGE D'AFFAIRES

COQUETTE Noël 097 / 38.86.75  
DUFÉY Quentin 0479 / 83.23.99  
FLORIS Bruno 0493/ 77 .16 .00

## CHEF DE CHANTIER

BUCHET Christian 0470 / 31.45.97  
DUFÉY Etienne  
MAURAGE Jean -Philippe 0477/ 17 .60 .85  
ONAY Haci Békir 0498/62.68.57  
STELLATO Antonio 0476 /62.01.68  
GOFFIN Emmanuel 0470/96 77 37

## BRIGADIER

AUQUIERT Loan  
DETOURBE Dominique 0492/11.65.49  
DOUAI Laurent 0471/45.20.09  
MASSE Frédéric 0492/84.85.03  
SCHWAGER Ralph 0471 / 40.53.01  
VAN VEERDEGEM Pascal 0497/ 49.34.65  
MATHIEU Ludovic 0478/60 66 39

PERSONNEL : - monteurs + soudeurs



# PROCÉDURE ORGANIGRAMME ET DESCRIPTION DE FONCTIONS

|                  |             |
|------------------|-------------|
| Référence        | PRO-SSE-ORG |
| Version          | 0027        |
| Date de création | 01-01-2015  |
| Date de révision | 21-10-2025  |

## 2. DESCRIPTION DE FONCTIONS

### 2.1. DIRECTION

#### 2.1.1. TÂCHES :

- Définition de la politique sécurité de la société ;
- Mise à disposition, pour le personnel de l'entreprise, des moyens pour exécuter le travail dans des conditions de sécurité acceptables ;
- Visite préalable des chantiers, si besoin ;
- Vérification que les travaux exécutés sur chantier sont réalisés suivant les règles prescrites ;
- Tenue des réunions annuelles du système Sécurité ;
- Inspection des chantiers ;
- Sélection du personnel ;
- Evaluation de l'ensemble du personnel ;
- Animation des toolbox meeting ;
- Accueil des nouveaux engagés et formation aux règles en matière de sécurité ;
- Rédaction des documents légaux en vigueur (plan quinquennal, plan annuel,...) ;
- Suivi et application du système VCA conjointement avec le SIPPT ;
- Etablissement et gestion de l'Analyse de risques ;
- Participation à l'analyse des risques quant à l'aspect environnement ;

#### 2.1.2. RESPONSABILITÉS :

- Responsabilité générale de l'implémentation de la sécurité dans l'entreprise.
- Définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle en cohérence avec les axes SHEQ et la politique entreprise.

#### 2.1.3. COMPÉTENCES :

- VCA cadre opérationnel ou Conseiller en prévention.
- Leadership engagée : capacité à impulser une culture de sécurité, à mobiliser les équipes, à donner l'exemple, à instaurer une communication transparente sur la sécurité.
- Avoir une vision stratégique, pouvoir prendre des décisions, piloter des projets d'amélioration.
- Connaissance approfondie des normes applicable aux secteurs et aux exigences SHEQ.
- Capacité à analyser les risques de l'entreprise.

### 2.2. CONSEILLER EN PRÉVENTION – RESPONSABLE ENVIRONNEMENT

#### 2.2.1. TÂCHES

- Les tâches reprises dans le code du bien-être Art II.1-6 ;
- Participation à la réalisation et au suivi des audits internes
- Participation à la définition de la politique sécurité de la société ;
- Gestion des EPI et EPC, choix, achats et gestion des stocks ;
- Inspections mensuelles des chantiers ;
- Participation aux réunions annuelles de sécurité ;
- Gestion des contacts avec le SEPPT ;
- Enregistrement et analyse des accidents/incidents ;



# PROCÉDURE ORGANIGRAMME ET DESCRIPTION DE FONCTIONS

|                  |             |
|------------------|-------------|
| Référence        | PRO-SSE-ORG |
| Version          | 0027        |
| Date de création | 01-01-2015  |
| Date de révision | 21-10-2025  |

- Animation des toolbox meeting ;
- Accueil des nouveaux engagés et formation aux règles en matière de sécurité ;
- Participation à la rédaction des documents légaux en vigueur (plan quinquennal, plan annuel, ...) ;
- Participation aux évaluations ;
- Gestion du système VCA ;
- Etablissement et gestion de l'analyse des risques ;
- Secrétariat des documents liés au système de Sécurité ;
- Enregistrement et analyse des accidents/incidents environnementaux ;
- Participation de l'analyse des risques quant à l'aspect environnement.

## 2.2.2. RESPONSABILITÉS :

- Les responsabilités reprises dans le code du bien être Art II.1-6

## 2.2.3. COMPÉTENCES :

- Conseiller en prévention niveau II – formation de base environnement

## 2.3. CHARGÉ D'AFFAIRES

### 2.3.1. TÂCHES :

- Visite préalable des chantiers, si besoin ;
- Inspection mensuelle des chantiers ;
- Participation aux ouvertures de chantier ;
- Vérification que les travaux demandés puissent être réalisés sans risque au niveau sécurité ;
- Rédaction du PPSS, si nécessaire ;
- Participation aux évaluations ;
- Parrainage des nouveaux.

### 2.3.2. RESPONSABILITÉS :

- L'implémentation et le contrôle du respect de l'aspect SSE au sein de la ligne hiérarchique et des chantiers ainsi que la garantie SSE depuis la rédaction du devis jusqu'à la réalisation du travail

### 2.3.3. COMPÉTENCES :

- VCA cadre opérationnel + expérience dans la conduite de projet depuis le devis jusqu'à la réalisation.

## 2.4. CHEF DE CHANTIER

### 2.4.1. TÂCHES :

- Visite préalable des chantiers, si besoin ;
- Inspection mensuelle des chantiers ;
- Participation aux ouvertures de chantier, si besoin ;
- Vérification que les travaux demandés puissent être réalisés sans risque au niveau sécurité ;
- Vérification que les travaux exécutés sur chantier sont réalisés suivant les règles prescrites ;
- Animation des toolbox meeting ;
- Accueil des intérimaires et des nouveaux travailleurs ;
- Évaluation des ouvriers ;
- Coordination des aspects sécurités du chantier.



# PROCÉDURE ORGANIGRAMME ET DESCRIPTION DE FONCTIONS

|                  |             |
|------------------|-------------|
| Référence        | PRO-SSE-ORG |
| Version          | 0027        |
| Date de création | 01-01-2015  |
| Date de révision | 21-10-2025  |

## 2.4.2. RESPONSABILITÉS :

- L'implémentation et le contrôle du respect de l'aspect SSE sur chantier

## 2.4.3. COMPÉTENCES :

- VCA cadre opérationnel + expérience dans la conduite et le suivi de chantiers complexes et importantes + formations spécifiques diverses en fonction des chantiers et travaux

## 2.5. BRIGADIER (≤ 10 TRAVAILLEURS)

### 2.5.1. TÂCHES :

- Participation aux ouvertures de chantier, si besoin ;
- Vérification que les travaux demandés puissent être réalisés sans risque au niveau sécurité ;
- Vérification que les travaux exécutés sur chantier sont réalisés suivant les règles prescrites ;
- Animation de toolbox meeting ;
- Accueil des intérimaires et des nouveaux engagés ;
- Évaluation des ouvriers ;
- Coordination des aspects sécurités sur chantier.

### 2.5.2. RESPONSABILITÉS :

- L'implémentation et le contrôle du respect de l'aspect SSE sur chantier

### 2.5.3. COMPÉTENCES :

- VCA cadre opérationnel + expérience dans la conduite et le suivi de chantiers à complexité moyenne à importante + formations spécifiques diverses en fonction des chantiers et travaux

•

## 2.6. OUVRIERS

### 2.6.1. TÂCHES :

- Application des règles en vigueur sur chantier ;
- Exécution des tâches de travail dans le respect des consignes de sécurité ;
- Implication dans le respect de la politique de sécurité de l'entreprise.

### 2.6.2. RESPONSABILITÉS :

- Le travailleur est responsable de sa propre sécurité et de celle des autres

### 2.6.3. COMPÉTENCES

- **Monteur :**

**Maîtrise des techniques d'assemblage :** connaissances en boulonnage, rivetage, et ajustement de pièces.

**Connaissances des matériaux :** bonne compréhension des caractéristiques des différents types de métaux utilisés, notamment l'acier, pour pouvoir évaluer leur résistance et leur adéquation aux projets

**Manipulation d'outils spécialisés :** savoir utiliser les outils de levage (chariots élévateurs), de découpe, de perçage, de meulage, etc.



# PROCÉDURE ORGANIGRAMME ET DESCRIPTION DE FONCTIONS

|                  |             |
|------------------|-------------|
| Référence        | PRO-SSE-ORG |
| Version          | 0027        |
| Date de création | 01-01-2015  |
| Date de révision | 21-10-2025  |

**Maîtrise de l'assemblage de structures** : capacité à assembler des éléments de charpente métallique en respectant les techniques de fixation et les normes de sécurité.

**Sens aigu de la sécurité** : connaissance des normes de sécurité sur les chantiers, notamment celles liées au travail en hauteur, l'utilisation de harnais, de lignes de vie, et d'équipements de protection.

**Travail en hauteur** : capacité à travailler en hauteur, souvent sur des échafaudages ou des nacelles élévatrices.

Formation VCA base endéans les 3 mois + formations spécifiques diverses en fonction des chantiers et travaux

- Soudeur :

**Soudage MIG/MAG, TIG et à l'arc** : compétences approfondies dans les différents types de soudure, notamment MIG (Metal Inert Gas), MAG (Metal Active Gas), TIG (Tungsten Inert Gas) et la soudure à l'arc.

**Connaissance des paramètres de soudage** : maîtrise des réglages de machines (intensité, tension, débit de gaz, etc.) pour obtenir une soudure de qualité.

**Types de métaux et leurs caractéristiques** : connaissance approfondie des matériaux métalliques courants (acier, inox, aluminium) et de leur comportement lors du soudage pour éviter les déformations, les fissures ou autres défauts.

**Chauffage et refroidissement des métaux** : compréhension des techniques de chauffage et de refroidissement pour éviter les tensions dans le métal et garantir la résistance de la soudure.

**Gestion de la corrosion et de l'usure** : capacité à sélectionner les procédés de soudage et les produits appropriés pour minimiser les risques de corrosion et prolonger la durée de vie des structures métalliques.

**Contrôle visuel et dimensionnel des soudures** : capacité à inspecter visuellement les soudures pour détecter les défauts et s'assurer qu'elles répondent aux normes de qualité.

**Test de résistance des soudures** : aptitude à réaliser ou à assister dans des tests de résistance mécanique pour vérifier la solidité de l'assemblage (tests non destructifs et destructifs, si nécessaire).

Formation VCA base endéans les 3 mois + formations spécifiques diverses en fonction des chantiers et travaux

***Remarque** : Dans le cas où le personnel aurait suivi la formation et passé l'examen écrit à 2 reprises, il participera à nouveau à une journée de formation et passera un examen oral. Dans le cas où le travailleur raterait cet examen, il ne pourra en aucun cas effectuer des travaux de manière isolée, des tâches à risques et devra obligatoirement être encadré lors de son travail par un autre travailleur ayant réussi avec fruit son examen VCA.*

*\* Les formations nécessaires à l'exercice d'une activité sont reprises dans le tableau « tableau des besoins en formation en fonction du poste de travail » (doc SSE FOR)*

|                  |                |
|------------------|----------------|
| Rédacteur        | Approbateur    |
| Brichard Justine | Emmanuel Leman |